

Atelier N°02

Qualité et durabilité : défis des services publics de proximité

الجودة والتحول: تحديات المرافق العمومية الجوارية.

PROBLEMATIQUE :

Le législateur a confié aux collectivités locales un rôle central dans la préparation et le bon déroulement des événements ponctuels à travers des attributions pour la gestion des services publics de proximité qui sont fournis au profit des citoyens dans diverses occasions : rentrée scolaire, saison estivale, solidarité du mois de Ramadan et dans le cadre des opérations d'hygiène et de salubrité.

A cet effet, des avancées ont été enregistrées dans les rendez-vous ponctuels grâce à la mobilisation de moyens humains et matériels des collectivités locales pour fournir un service public de qualité et toujours en mutation à l'effet de prendre en charge les attentes des citoyens.

Dans cette optique, et outre la réforme des procédures et leur adaptation, la modernisation des instruments de la gestion du service public et l'amélioration des conditions de travail des fonctionnaires, l'enjeu clé derrière ces avancées, est celui du financement.

A ce titre, les Collectivités Locales doivent intégrer une vision économique à l'effet de promouvoir un service public rentable et de qualité pour assurer une amélioration permanente du déroulement des différents rendez-vous ponctuels.

OBJECTIFS DE L'ATELIER ET AXES A DEBATTRE :

Cet atelier a pour objectifs :

1- EN MATIERE DE PREPARATION DE LA RENTREE SCOLAIRE :

Dans le cadre de la préparation de la prochaine rentrée scolaire, un effort particulier doit être fourni par tous les intervenants sur les différents plans : organisationnel, financier et de gestion pour assurer l'amélioration des conditions de scolarisation des élèves et pour faire face aux insuffisances constatées lors des précédentes rentrées.

A cet effet, les collectivités locales doivent s'assurer que tous les éléments soient réunis afin d'accueillir nos enfants dans les conditions meilleures.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Planifier un programme pluriannuel par priorité en matière d'entretien et de réhabilitation des infrastructures scolaires à l'effet d'écarter tout risque en matière de sécurité, d'hygiène et de salubrité ;
- Prioriser les actions en matière d'amélioration des prestations fournies : la restauration, le transport, l'hébergement, les bourses, les primes de solidarité, le livre scolaires.... en mettant en place un dispositif innovant et efficace dans la gestion de ces prestations ;
- Élaborer un programme national de mise à niveau des constructions scolaires et des cantines scolaires notamment pour les cantines non typifiées (salle de restauration et les locaux aménagés), ainsi que le renforcement des moyens humains et matériels des cantines normales susceptibles d'être transformées en cantines centrales ;
- Engager une réflexion pour mettre en place d'autres modes de gestion des cantines scolaires notamment la gestion déléguée au profit des traiteurs et des PME spécialisées dans la restauration, ainsi que la gestion associative en impliquant les associations des parents d'élèves dans la gestion des cantines scolaires ;
- Mettre en place un programme national pour l'amélioration des menus de la restauration scolaire afin d'assurer une qualité nutritionnelle des repas fournis aux élèves scolarisés ;
- Étudier les variantes pour fixer d'une participation des bénéficiaires de la restauration scolaire, et ce en fonction du niveau du revenu des foyers ;
- Mise en place d'un système d'information et de suivi des écoles primaires qui vise à mettre en place une banque de données portant sur l'ensemble des informations relatives aux écoles primaires à l'échelle nationale

Les axes à débattre pour cette thématique sont notamment :

- Les actions et mesures à envisager par les pouvoirs publics pour mieux préparer la rentrée scolaire prochaine, notamment en matière de coordination intersectorielle ;
- La nécessité de mettre en place l'approche de normalisation des constructions scolaires à l'effet de rattraper le déficit en infrastructure notamment dans les nouvelles cités d'habitation : la surcharge des classes, l'éloignement des établissements et le manque d'effectifs ;
- L'effort à fournir pour assurer une mise à niveau des infrastructures scolaires notamment en matière de réhabilitation, de chauffage et de climatisation ;
- Les solutions à prendre pour remédier à certains problèmes rencontrés par les gestionnaires des cantines scolaires : manque de personnels, vétusté des cantines,

manques d'équipements de cuisines et les procédures administratives contraignantes pour le choix des fournisseurs ;

- Les opportunités à saisir pour confier la restauration scolaire aux micros entreprises dans le cadre de la délégation est-elles une solution durable et efficace- à titre d'exemple - des sociétés de restauration privée collective ;
- Les opportunités de revoir la tarification du repas scolaire pour répondre aux exigences d'un repas équilibré et au prix actuel du marché.
- Renforcement de la communication valorisante des efforts des pouvoirs publics.

2- EN MATIERE DE PREPARATION DE LA SAISON ESTIVALE :

La saison estivale est un événement saisonnier majeur qui est par essence social, culturel et économique devra être un puissant levier et un précieux atout pour les communes et les wilayas côtières qui devraient en tirer le maximum de bénéfices, tant du point de vue des recettes financières générées par les flux massifs d'estivants, que du point de vue de la création d'emplois locaux et la dynamisation des activités économiques multiples et diverses liées à cet événement.

A cet effet, les collectivités locales visent en priorité la satisfaction des estivants en leur assurant un espace de détente sain et sécurisé tout en favorisant l'enrichissement légal des communes côtières,

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

Activer le rôle économique de la commune et de la wilaya qui doivent tirer le maximum de bénéfice de leur gisement balnéaire tout en offrant aux estivants les meilleures conditions de séjour en matière de festivités, détente, hygiène et sécurité.

- Saisir l'opportunité saisonnière pour rentabiliser les interventions économiques des collectivités locales, en exploitant toutes les niches fiscales et parafiscales et s'approprier toutes taxes et redevances auxquelles elle a droit de par la loi.
- Mettre en place des actions innovantes pour la satisfaction des besoins des estivants en matière (eau potable, hygiène, produits alimentaires, transport, activités sportives et culturellesetc).
- Favoriser les jeunes formés dans les écoles et instituts de formation professionnels, spécialisés dans le tourisme et porteur de projets ANSEJ, pour la gestion des plages.
- Favoriser toute action visant la réalisation de camps de toiles au profit des enfants du sud et des hauts plateaux.
- Faire ressortir tous les problèmes majeurs pouvant perturber le déroulement de la saison estivale, en vue d'adopter une nouvelle vision pour l'amélioration de la gestion de cet événement.
- Renforcement de la communication valorisante des efforts des pouvoirs publics notamment à travers le digital, radios locales et hors médias.

Les axes à débattre pour cette thématique sont notamment :

- L'investissement touristique et les mesures initiatives y afférents ;
- Proximité des produits balnéaire ;
- Revalorisation des prix relatifs à l'exploitation des différentes prestations au niveau des plages ;
- Accompagnement des investisseurs pour l'achèvement des projets touristiques dans les délais ;
- Unifier les cahiers des charges pour l'exploitation des parkings et autres activités similaires.
- Opportunités de créer des villages de toile pour les enfants du sud et hauts plateaux et les familles au niveau des ZET.
- Réactiver les centres d'orientation et d'information touristique afin de faire découvrir aux touristes nationaux et étrangers les potentialités touristiques, culturelles et artisanales de la région et établir éventuellement des circuits touristiques par les secteurs concernés.
- Question de déversement des eaux usées au niveau des plages ;
- Voies et moyens d'exploitation des forêts récréative ;
- Perception effective des taxes et redevances ;
- Création d'un avantage concurrentiel au niveau des 14 wilayas côtières.

3- EN MATIERE D'HYGIENE DU MILIEU ET D'ECONOMIE CIRCULAIRE :

La problématique d'hygiène du milieu dans une perspective économique a comme principal objectif la transformation de la gestion des déchets en une filière économique (collecte, tri et recyclage) génératrice de richesse et pourvoyeuse d'emploi. Cette activité doit être considérée comme une opportunité économique, permettant de contribuer à l'autofinancement des collectivités locales et contribuer à la promotion de l'économie locale.

En Algérie, plus que 11 millions de tonnes de déchets ménagers et assimilés sont produits à l'échelle nationale avec un taux de croissance de 3% par an.

A cet effet, Les déchets collectés directement ou indirectement par les communes ou les wilayas constituent un gisement très important qui doit être exploité. Les Collectivités Locales ne doivent plus réfléchir à éliminer les déchets, mais penser à les valoriser, à les recycler et les réutiliser, en favorisant la création de petites entreprises ou établissements publics versés dans les différents aspects de valorisation des déchets : tri, collecte, traitement, transformation.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Valorisation des déchets ménagers notamment en termes de taxation, en se basant sur le principe des « 4R » (réduire, réutiliser, réparer et recycler/composter en respectant les règles de tri à la source) ;
- Développer le secteur formel et trouver les mesures réglementaires pour encadrer le secteur informel afin de tirer profit du marché des déchets qui a été évalué à 38 Milliards de DA ;
- Favoriser la filière de valorisation la plus appropriée au contexte économique des collectivités locales, à savoir : a. la valorisation de la matière (traiter les déchets recyclables pour en faire des matières premières secondaires) ; b. la valorisation énergétique (produire de l'électricité, à partir des déchets non recyclables) ;
- Atteindre l'équilibre financier entre les dépenses en forme d'investissements requis et les recettes des collectivités locales ;
- Repenser le rôle et l'intervention des bureaux d'hygiène communaux (BHC) en la matière, en leur donnant un nouveau rôle dans ce domaine ;
- Révision du texte juridique de ces bureaux (BHC), dont le rôle se limite aux questions techniques de contrôle.

Les axes à débattre pour cette thématique sont notamment :

- Comment parvenir à ne plus éliminer les déchets, mais penser à les valoriser, à les recycler et les réutiliser ;
- Quelles sont les mesures adéquates pour la création des petites entreprises ou établissements publics pour prendre en charge les différents aspects de valorisation des déchets : tri, collecte, traitement, transformation ;
- Quels sont les mécanismes et les modes de gestion qui permettent aux collectivités locales à favoriser la filière de valorisation la plus appropriée au contexte économique local qui leur convient ;
- Rôle du partenariat public-privé en matière de valorisation des déchets ;
- Repenser et élargir les missions des BHC pour étaler la prévention sanitaire notamment aux risques liés aux déchets ;
- Les propositions liées aux montures à introduire au niveau du décret relatif au BHC (en matière d'organisation, composition, moyen humain et matériel et champ d'action ...etc.).

4- EN MATIERE D'ENERGIES RENOUVELABLES :

L'Algérie a mis en place des objectifs ambitieux en matière d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables à l'horizon 2030. Ces objectifs visent à préparer la transition énergétique vers un système diversifié,

moins émetteur en gaz à effet de serre, tout en permettant le développement économique, durable et la sécurité d'approvisionnement énergétique.

A cet effet, les collectivités locales constituent un acteur essentiel dans la déclinaison de la stratégie nationale des énergies renouvelables à l'échelle locale, notamment à travers des actions sur leurs patrimoines (éclairage public, écoles, mosquées, infrastructures administratives) et leurs territoires (zones isolées et éparses, périmètres agricoles). L'enjeu souhaité est d'engager les collectivités locales dans une dynamique de croissance verte.

Elles ont aussi un rôle de premier plan dans la création et le développement du marché de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables et sa dynamisation par des actions au niveau local, dont les retombées, sont bénéfiques aussi bien sur la réduction de la facture énergétique de la commune que sur la création de l'emploi qui demeure une préoccupation des pouvoirs publics.

Cette thématique vise à définir les objectifs suivants :

- Définir une politique énergétique claire et pérenne au niveau de la commune.
- Créer une offre locale en matière d'énergie renouvelable pour développer le marché.
- Consacrer un budget annuel pour l'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable selon un plan d'action défini.
- Alléger la contrainte budgétaire des collectivités locales en réduisant leur facture d'énergie.
- Rechercher des financements complémentaires au budget de la commune pour les plans d'action d'efficacité énergétique ou d'énergie renouvelable.
- Assurer une formation continue des équipes énergies renouvelables à mettre en place au niveau Wilaya et communal.
- Contribuer à l'effort mondial et national de lutte contre les changements climatiques à travers la réduction des émissions des gaz à effet de serre.

Les axes à débattre pour cette thématique sont notamment :

- Promouvoir l'intégration de l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables dans le patrimoine de la collectivité locale (écoles à énergie positive, mosquées vertes, éclairage public performant, bâtiment administratif intelligent et propre.
- Amélioration des procédés de gestion de la consommation énergétique au niveau des collectivités locales (recommandations techniques, système d'information, cellules de suivi...).
- Mise en place des mécanismes institutionnels et réglementaires pour le développement à grande échelle de la maîtrise de l'énergie et des énergies renouvelables à travers notamment des mesures incitatives (réforme fiscale, les

aides directes et les mécanismes financiers à mettre en place en faveur des projets d'énergies renouvelables menées par les collectivités locales....).

- Mise en place d'un plan de communication à destination de la population locale et de toutes les catégories socioprofessionnelles du territoire pour l'information et la sensibilisation à l'efficacité énergétique et au développement des énergies renouvelables et la protection de l'environnement.
- Accompagnement et renforcement des capacités des différents acteurs clés au niveau de la collectivité locale à travers la formation et l'assistance technique.